

## Zettex Easy Contact S40

selon 1907/2006/CE, article 31

Page : 1/10

Date d'impression : 13 juillet 2023

Version : 13 (remplace la version 12)

révisé le : 13 juillet 2023

### SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom commercial : Zettex Easy Contact S40

· UFI : CC7U-7UKN-E00M-K9Q8

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

· Utilisation de la substance/mélange adhésif

· 1.3 Coordonnées du fournisseur fournissant la fiche de données de sécurité · Fabricant/

Fournisseur :

Zettex Europe BV

Patrijsweg 1

4791 RV Klundert - Noord-Brabant - Pays-Bas Téléphone :

+31(0)888-93 88 39 info@zettex.com

www.zettex.com

· 1.4 Numéro d'urgence : NVIC-Nederland. Tél : +31 (0)88 755 8000 (pour les médecins uniquement)

### SECTION 2 : Dangers potentiels

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange ·

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 Flamme

Flam. Liq. 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



SGH09 Environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



SGH07

Irritation cutanée 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation des yeux 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· 2.2 Éléments d'étiquetage · Étiquetage

selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



SGH02 SGH07 SGH09

· Mot d'avertissement danger

· Composants dangereux à étiqueter :

Cyclohexane

Naphta léger (pétrole), hydrotraité

Acétone

· Avertissements de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(Suite à la page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 13 juillet 2023

Version : 13 (remplace la version 12)

révisé le : 13 juillet 2023

Nom commercial : **Zettex Easy Contact S40**

(Suite de la page 1)

## · Conseils de prudence P210

- P261 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne fumez pas.
- P273 Évitez d'inhaler les vapeurs.
- P280 Éviter le rejet dans l'environnement.  
Porter des gants de protection/des lunettes de protection.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si possible, retirez toutes les lentilles de contact. Continuez à rincer.
- P312 Si vous ne vous sentez pas bien, appelez un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P403+P235 · Conserver dans un endroit bien ventilé. Restez au frais.

## Informations supplémentaires :

Contient du bis(dibutylthiocarbamate) de zinc. Peut provoquer des réactions allergiques.

Pour les utilisateurs commerciaux uniquement.

· 2.3 Autres dangers · Résultats

des évaluations PBT et vPvB Sans objet.

· PBT : Non applicable. ·

vPvB : non applicable.

### SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

## · 3.2 Mélanges ·

Description : Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

## · Ingrédients dangereux :

|  |  |         |
|--|--|---------|
| CAS : 110-82-7<br>EINECS : 203-806-2<br>Numéro d'enregistrement : 01-2119463273  | Cyclohexane<br>Flam. Liquide 2, H225; Asp. 1, H304; Aquatique aiguë 1, H400; Aquatique Chronique 1, H410; Irritation cutanée. 2, H315; STOT SE 3, H336 Naphta léger (pétrole), | 20-<40% |
| CAS : 64742-49-0<br>EINECS : 265-151-9   | hydrotraité<br>Flam. Liq. 2, H225; Tox. asp. 1, H304; Toxicité aquatique chronique 2, H411; Irritation cutanée 2, H315; STOT SE 3, H336  | 20-<40% |
| CAS : 67-64-1<br>EINECS : 200-662-2 N°<br>d'enregistrement : 01-2119471330-49  | Acétone<br>Flam. Liq. 2, H225; Irrit. oculaire 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066  | 10-<20% |
| CAS : 136-23-2<br>EINECS : 205-232-8<br>d'enregistrement : 01-2119535161-512, H319 ; Sensibilité cutanée 1, H317 ; STOT SE 3, H335 | Zincbis(dibutylthiocarbamate)<br>Toxicité aquatique aiguë 1, H400 (M = 1) ; Toxicité aquatique chronique 1, H410 (M = 10) ; N° Irrit. cutanée 2, H315 ; Irrit. oculaire        | < 0,5%  |

## · Notes complémentaires :

"Nafta" classé et étiqueté selon RL 67/548/CEE, note P [contient du benzène (CAS : 71-43-2) &lt; 0,1% en poids]

Le libellé des avertissements de danger répertoriés se trouve au chapitre 16.

### SECTION 4 : Premiers secours

## · 4.1 Description des premiers secours · Remarques générales :

Autoprotection du secouriste.

Retirer les vêtements contaminés. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

## · Après inhalation : En

cas d'inconscience, conserver et transporter dans une position latérale stable.

Si la victime ne respire pas : procéder à une réanimation bouche-à-bouche ou bouche-à-nez, avertir immédiatement un médecin urgentiste. · Après contact avec la peau : laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

## · Après contact avec les

yeux : Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en gardant les paupières ouvertes.

Rincer les yeux sous l'eau courante pendant plusieurs minutes avec les paupières ouvertes. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

## · Après ingestion : Rincer la

bouche avec de l'eau. Si les

symptômes persistent, consulter un médecin.

## · 4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

## · 4.3 Indications nécessitant des soins médicaux immédiats ou un traitement particulier Pas d'autres informations importantes disponibles.

(Suite à la page 3)

DE

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 13 juillet 2023

Version : 13 (remplace la version 12)

révisé le : 13 juillet 2023

Nom commercial : **Zettex Easy Contact S40**

(Suite de la page 2)

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
  - Agents d'extinction appropriés : CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou jet d'eau pulvérisée. Pour les incendies plus importants, utilisez de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
  - Pour des raisons de sécurité, agents extincteurs déconseillés : jet d'eau à grand débit.
  - 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Dans certaines conditions d'incendie, des traces de substances toxiques ne peuvent pas être exclues, telles que : monoxyde de carbone (CO)
  - 5.3 Conseils aux pompiers · Équipement de protection spécial : Porter un appareil respiratoire autonome.
- Portez une combinaison de protection complète.

### SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées.
- 6.2 Mesures de protection de l'environnement :  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les plans d'eau.  
Empêcher la pénétration dans les égouts, les fosses et les caves.  
S'il pénètre dans les cours d'eau ou les égouts, informez-en les autorités responsables.  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Absorber avec un agent liant les liquides (sable, kieselguhr, liant acide, liant universel, sciure de bois).  
Assurer une ventilation adéquate.
- 6.4 Référence à d'autres sections  
Pour des informations sur une manipulation sûre, voir la section 7.  
Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle, voir la section 8.  
Pour les informations sur l'élimination, voir la section 13.

### SECTION 7 : Manipulation et stockage

- 7.1 Mesures de protection pour une manipulation sans danger Assurer une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Éviter la formation d'aérosols.
- Préventions des incendies et des explosions : Tenir à l'écart des sources d'ignition - ne pas fumer.  
Depuis le 1er juillet 2003, toutes les organisations de l'UE où il existe un risque d'explosion doivent travailler conformément à la nouvelle directive ATEX 137 (Directive 1999/92/CE). Cela couvre toutes les situations dans lesquelles des personnes sont exposées à un risque d'explosion. La directive ne régit pas l'utilisation d'appareils en atmosphère explosive. Toutefois, cette utilisation des appareils est réglementée par la directive 94/9/CE (ATEX 95).
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités · Stockage : · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Conserver dans un endroit frais.  
· Informations sur le stockage dans un entrepôt commun : Non requis.  
· Autres indications sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé.  
Conserver dans un endroit frais et sec dans des récipients bien fermés.
- Classe de danger de stockage (VCI) 3 ·  
Classification selon l'ordonnance sur la sécurité industrielle (BetrSichV) : Liquides inflammables · Code GIS S1 Matériaux d'installation à haute teneur en solvants, sans composés aromatiques ni méthanol · 7.3 Utilisations finales spécifiques Pas d'autres informations importantes disponibles.

(Suite à la page 4)

DE

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, article 31**

Date d'impression : 13 juillet 2023

Version : 13 (remplace la version 12)

révisé le : 13 juillet 2023

Nom commercial : **Zettex Easy Contact S40**

(Suite de la page 3)

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### · 8.1 Paramètres à surveiller

· Composants avec des valeurs limites liées au lieu de travail qui nécessitent une surveillance :

110-82-7 Cyclohexane

|  |  |
|--|--|
| AGW (Allemagne)                                | Valeur à long terme : 700 mg/m <sup>3</sup> , 200 ml/m <sup>3</sup><br>4(II);DFG, UE   |
| Valeur à long terme IOELV (Union européenne) : | 700 mg/m <sup>3</sup> , 200 ml/m <sup>3</sup>  |
| MAK (Autriche)                                 | Valeur à court terme : 2800 mg/m <sup>3</sup> , 800 ml/m <sup>3</sup><br>Valeur à long terme : 700 mg/m <sup>3</sup> , 200 ml/m <sup>3</sup> |

67-64-1 Acétone

|  |  |
|--|--|
| AGW (Allemagne)                                | Valeur à long terme : 1200 mg/m <sup>3</sup> , 500 ml/m <sup>3</sup><br>2(I);AGS, DFG, UE, Y   |
| Valeur IOELV (Union Européenne) à long terme : | 1210 mg/m <sup>3</sup> , 500 ml/m <sup>3</sup>   |
| MAK (Autriche)                                 | Valeur à court terme : 4800 mg/m <sup>3</sup> , 2000 ml/m <sup>3</sup><br>Valeur à long terme : 1200 mg/m <sup>3</sup> , 500 ml/m <sup>3</sup> |

· Composants présentant des valeurs limites biologiques :

110-82-7 Cyclohexane

|  |   |
|--|---|
| BGW (Allemagne) 150 mg/g de créatinine | Matériau à tester : Urine Moment du<br>prélèvement : pour une exposition de longue durée : en fin d'équipe après plusieurs équipes précédentes, en fin d'exposition ou en fin d'équipe<br>Paramètres : 1,2-cyclohexanediol (après<br>hydrolyse) |
|--|---|

67-64-1 Acétone

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| BGW (Allemagne) 50 mg/l Matériau | de test : Urine Durée de prélèvement :<br>Fin d'exposition ou fin de poste Paramètres : Acétone |
|----------------------------------|---|

· Informations complémentaires : Les listes valables lors de la création ont servi de base.

· 8.2 Contrôles de l'exposition · Contrôles techniques appropriés Pas  
d'autres informations, voir section 7.

· Mesures de protection individuelle, par exemple équipement de protection individuelle. · Mesures générales  
de protection et d'hygiène : Nettoyer les vêtements contaminés à  
l'aspirateur, ne pas souffler ni broser.

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Évitez tout contact avec les yeux et la peau.

Ne transportez pas de chiffons de nettoyage imbibés de produit dans les poches de votre pantalon.

· Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, protection respiratoire.

La teneur en oxygène de l'air respirable doit être suffisante, soit > 17 %. Pour une

exposition de courte durée ou faible, dispositif de filtre respiratoire ; en cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air en circulation  
utiliser.

Filtre AXP3(EN371)

· Protection des mains



Gants de protection

Gants en caoutchouc butyle (EN374, EN388:4101).

Perméation EN374-3 : 2003 (minutes) > 480 minutes Sélection du

matériau des gants en tenant compte des temps de passage, des taux de perméation et de la dégradation.

Lors du port de gants de protection, des sous-gants jetables en coton sont recommandés. Cependant, ces sous-gants doivent être jetés après chaque utilisation pour  
éviter les dangers potentiels liés au produit absorbé.

(Suite à la page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 13 juillet 2023

Version : 13 (remplace la version 12)

révisé le : 13 juillet 2023

**Nom commercial : Zettex Easy Contact S40**

(Suite de la page 4)

· **Matériau des gants**

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau, mais également d'autres caractéristiques de qualité.  
Le fabricant varie d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit est une préparation de plusieurs substances, la stabilité de  
Les matériaux des gants ne peuvent pas être prédits à l'avance et doivent donc être vérifiés avant utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de passage exact doit être déterminé et respecté par le fabricant des gants de protection.

· Les gants fabriqués dans les matériaux suivants conviennent au contact à long terme : caoutchouc butyle

· Les gants fabriqués dans les matériaux suivants sont adaptés à un contact continu d'une durée maximale de 15 minutes : caoutchouc butyle

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de sécurité bien ajustées

Lunettes de sécurité (EN166)

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs (EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2)

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Informations générales

· État physique · Couleur ·

Fluide

Odeur : ·

Brun d'enfer

Seuil olfactif :

Caractéristiques

· Point de fusion/point de

Non déterminé.

congélation : · Point d'ébullition ou début

Non déterminé.

d'ébullition et intervalle d'ébullition · Inflammabilité

55,8-56,6 °C (67-64-1 Acétone)

Très inflammable.

· Limites d'explosivité inférieure et supérieure

· Inférieur:

1,3 Vol % (110-82-7 Cyclohexane)

Petit:

13 Vol % (67-64-1 Acétone)

· Point d'éclair:

-20 °C (67-64-1 Acétone)

· Température d'inflammation

260 °C

· Température de décomposition :

Non déterminé.

· Valeur pH :

Sans objet.

· Viscosité (ASTM D3236, 100°C)

· Gobelet ISO DIN 6 mm (23°C)

28 secondes

· Dynamique à 20 °C :

400 mPas

· Dynamique (20°C) :

· Solubilité

· Eau:

pas ou peu miscible.

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C :

233 hPa (67-64-1 Acétone)

· Pression de vapeur à 50 °C :

800 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C :

0,82 g/cm<sup>3</sup>

· Densité de vapeur

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Regarder:

· Forme : Liquide

· Informations importantes sur la santé et la protection de l'environnement également pour la sécurité

· Température d'inflammation :

Le produit ne s'enflamme pas automatiquement.

· Propriétés explosives :

Le produit n'est pas explosif, mais l'éducation est mélanges vapeur/air potentiellement explosifs.

· Teneur en solvant :

· Solvants organiques :

63,1 %

· COV (EG)

517,4 g/l

· % COV (EG)

63,10 %

· Teneur en solides :

36,9 %

(Suite à la page 6)

Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 13 juillet 2023

Version : 13 (remplace la version 12)

révisé le : 13 juillet 2023

Nom commercial : Zettex Easy Contact S40

(Suite de la page 5)

|   |  |
|---|--|
| · Changement d'état   |  |
| · Taux d'évaporation  | Non déterminé.                             |
| · Informations sur les classes de danger physique   |  |
| · Les substances/mélanges explosifs et les produits contenant des explosifs sont éliminés |  |
| · Les gaz inflammables sont éliminés  |  |
| · Aérosols  | omis                                       |
| · Gaz comburants  | omis                                       |
| · Gaz sous pression   | omis                                       |
| · Liquides inflammables   | Liquide et vapeurs hautement inflammables. |
| · Solides inflammables  | omis                                       |
| · Substances et mélanges autoréactifs   | omis                                       |
| · Liquides pyrophoriques  | omis                                       |
| · Solides pyrophoriques   | omis                                       |
| · Substances et mélanges auto-échauffants   | omis                                       |
| · Substances et mélanges inflammables au contact de l'eau développer des gaz              | omis                                       |
| · Liquides comburants   | omis                                       |
| · Solides comburants  | omis                                       |
| · Peroxyde organique  | omis                                       |
| · Les substances et mélanges corrosifs pour les métaux sont éliminés                      |  |
| · Substances/mélanges et produits désensibilisés avec Explosif                            | omis                                       |

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles : Agents oxydants
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux connu.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) n° 1272/2008  
Le produit n'a pas été testé. Les déclarations ci-dessous sont dérivées des propriétés des composants individuels.
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :

|  |                          |
|--|--------------------------|
| 110-82-7 Cyclohexane                           |                          |
| Oral   | DL50 > 5,000 mg/kg (rat) |
| DL50 cutanée > 2 000 mg/kg (lapin)             |                          |
| 64742-49-0 Naphta léger (pétrole), hydrotraité |                          |
| Oral   | DL50 > 5,000 mg/kg (rat) |
| DL50 cutanée > 2 000 mg/kg (rat)               |                          |
| 67-64-1 Acétone                                |                          |
| Oral   | DL50 > 5,000 mg/kg (rat) |
| DL50 cutanée > 5 000 mg/kg (lapin)             |                          |
| CL50 par inhalation 39 mg/l (rat)              |                          |
| 136-23-2 Zincbis(dibutyldithiocarbamate)       |                          |
| Oral   | DL50 > 2 000 mg/kg (rat) |

- Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(Suite à la page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 13 juillet 2023

Version : 13 (remplace la version 12)

révisé le : 13 juillet 2023

**Nom commercial : Zettex Easy Contact S40**

(Suite de la page 6)

- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles après exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur d'autres dangers · Propriétés

perturbant le système endocrinien

Aucun des ingrédients n'est inclus.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

110-82-7 Cyclohexane

CL50, 96h 4,53 mg/l (Vairon paternel, Pimephales promelas)

CE50, 48h 0,9 mg/l (Daphnia magna)

CE50, 72h 3,4 mg/l (Algues)

67-64-1 Acétone

CL50, 96 h &gt; 5,000 mg/l (poisson)

CE50, 48h 39 mg/l (Daphnia magna)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT : Non applicable.

· vPvB : non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbateurs endocriniens Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés perturbateurs endocriniens.

· 12.7 Autres effets néfastes · Remarque : Très

toxique pour les poissons.

· Autres informations : Les

données écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les informations fournies sont basées sur la connaissance des composants et de l'écotoxicologie de produits similaires.

· Autres informations écologiques : ·

Remarques générales : Classe

de pollution des eaux 2 (auto-classification) : clairement dangereux pour les eaux. Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau ou les égouts.

Danger pour l'eau potable même en cas de fuite de petites quantités dans le sous-sol.

Également toxique pour les poissons et le plancton présents dans

l'eau. très toxique pour les organismes aquatiques

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets ·

Recommandation : Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne laissez pas pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets Discutez du code exact des déchets avec l'entreprise d'élimination des déchets.

· Emballages non nettoyés : ·

Recommandation : Élimination conformément aux prescriptions en vigueur.

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ·

ADR, IMDG, IATA

UN1133

· 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies · ADR · IMDG · IATA

1133 ADHÉSIFS

ADHÉSIFS, POLLUANT MARIN

ADHÉSIFS

(Suite à la page 8)

Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 13 juillet 2023

Version : 13 (remplace la version 12)

révisé le : 13 juillet 2023

Nom commercial : Zettex Easy Contact S40

(Suite de la page 7)

## · 14.3 Classes de danger pour le transport

· ADR



· Classe

3 (F1) Substances liquides inflammables

· Étiquette de danger

3

· IMDG



· Classe

3 Substances liquides inflammables

· Étiquette

3

· CEST ICI



· Classe

3 Substances liquides inflammables

· Étiquette

3

## · 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

II

## · 14.5 Dangers pour

l'environnement : · Polluant marin :

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement : cyclohexane  
Et

Symbole (poisson et arbre)

· Marquage spécial (ADR) :

Symbole (poisson et arbre)

## · 14.6 Mesures de précaution particulières à prendre par l'utilisateur Attention : substances liquides inflammables

· Numéro pour identifier le danger (numéro Kemler) : 33

· Numéro EMS : FE, SD

· Catégorie de rangement B

## · 14.7 Transport en vrac par mer conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet.

· Transport/informations complémentaires :

· ADR

· Quantité limitée (LQ)

5L

· Quantités exonérées (EQ)

Code: E2

Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30 ml

Quantité nette maximale par emballage extérieur : 500 ml

· Catégorie Transport

2

· Code de restriction des tunnels

D/E

· Commentaires :

Le produit est classé en termes de viscosité

Conformité à l'ADR, partie 2, chapitre 2.2, paragraphe 2.2.3.1.4

· IMDG

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30 ml

Quantité nette maximale par emballage extérieur : 500 ml

· Commentaires :

Le produit est classé en termes de viscosité

Conformité à IMDG, partie 2, chapitre 2.3, paragraphe 2.3.2.2

(Suite à la page 9)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, article 31**

Date d'impression : 13 juillet 2023

Version : 13 (remplace la version 12)

révisé le : 13 juillet 2023

**Nom commercial : Zettex Easy Contact S40**

(Suite de la page 8)

· « Règlement type » de l'ONU :

ADHÉSIFS UN 1133, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

**SECTION 15 : Législation**

· 15.1 Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE ·

Substances dangereuses nommées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est inclus.

· Catégorie Seveso E1

Danger pour le milieu aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES · Seuil de quantité

(en tonnes) pour une utilisation dans les établissements de niveau inférieur 100 t · Seuil de quantité (en tonnes) pour

une utilisation dans des établissements de niveau supérieur 200 t · RÈGLEMENT (CE) N° 1907 / 2006 ANNEXE

Aucun des ingrédients n'est inclus.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉcurseurs d'EXPLOSIFS RESTREINTS (Limite de concentration supérieure pour l'approbation en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des ingrédients n'est inclus.

· Annexe II - MATIÈRES EXPLOSIVES À DÉCLARATION

67-64-1 Acétone

· Règlement (CE) n° 273/2004 concernant les précurseurs de drogues

67-64-1 Acétone

3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant les règles de surveillance des échanges de substituts de médicaments entre la Communauté et les pays tiers

67-64-1 Acétone

3

· Réglementations nationales :

· Instructions techniques air :

Part de la classe en %

NK 60-~80

· Classe de pollution des eaux : WGK 2 (auto-classification) : clairement dangereux pour les eaux.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

**SECTION 16 : Autres informations Les informations**

sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie des propriétés du produit et ne constituent pas une relation juridique contractuelle.

· Phrases pertinentes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut provoquer une irritation respiratoire.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 Une exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Date de la version précédente : 10 novembre 2020 ·

Numéro de version de la version précédente : 12 · Abréviations

et acronymes : RID : Règlement international

concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer )

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

(Suite à la page 10)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 13 juillet 2023

Version : 13 (remplace la version 12)

révisé le : 13 juillet 2023

**Nom commercial : Zettex Easy Contact S40**

(Suite de la page 9)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses IATA : Association du transport aérien international SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)  
 COV : Composés Organiques Volatils (USA, UE)  
 CL50 : Concentration mortelle, 50 pour cent DL50 : Dose mortelle, 50 pour cent PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique vPvB : Flam très persistant et très bioaccumulable. Liq. 2 : Liquides inflammables – Catégorie 2 Irrit. 2 : Effet irritant/corrosif pour la peau – Catégorie 2 Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2 Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3 Asp. 1 : Danger par aspiration - Catégorie 1 Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique - danger aquatique aigu - Catégorie 1 Aquatic Chronic 1 : Danger pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 1 Aquatic Chronic 2 : Danger pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 2

Sources

La classification correspond aux listes CE en vigueur, mais est complétée par des données provenant de publications spécialisées et des données de l'entreprise.  
 Données modifiées par rapport à la version précédente

#### AVIS DE NON-

**RESPONSABILITÉ** : Les informations et les détails fournis dans ce document, en particulier toutes les recommandations concernant l'application et l'utilisation de nos produits, sont basés sur des tests minutieux en laboratoire et sur l'expérience pratique actuelle et sont considérés comme exacts au moment de la publication. Les informations fournies oralement, par écrit ou sur la base de tests ne sont pas contractuelles. Cela s'applique également à notre service client pratique. En raison des conditions de transport, de stockage et de traitement (éventuellement variables), de l'utilisation de substrats ou de l'utilisation du produit (qui échappent à notre connaissance et à notre influence), nous recommandons fortement d'effectuer des tests suffisants pour garantir que nos produits sont adaptés pour les processus et applications prévus. De plus, il est de la responsabilité de l'utilisateur d'utiliser ces matériaux avec soin, conformément aux informations fournies dans la fiche de données de sécurité (et aux informations fournies par Zettex de toute autre manière), et dans le plein respect des règles de santé, de sécurité et d'environnement. réglementations. Bien que nous ayons pris un soin raisonnable lors de la préparation de ce document, aucune responsabilité ne sera acceptée pour tout dommage ou blessure résultant de son utilisation, à l'exception de la responsabilité limitée découlant d'une partie contractante sur la base des Conditions générales de vente de Zettex (une copie de ces Conditions est disponible sur demande).

L'acceptation de toute commande de ce produit par Zettex est expressément soumise à l'acceptation par l'Acheteur des présentes Conditions de Vente. Aucune information contenue dans ce document (ni aucune information fournie verbalement, par écrit ou sur la base de tests) ne doit être interprétée comme une approbation, une recommandation ou une approbation par Zettex ou ses dirigeants, employés ou sociétés affiliées de tout produit ou processus pour l'utiliser dans de telle manière qu'il viole ou entre en conflit avec un brevet. Zettex ne certifie ni ne garantit que l'utilisation de ses produits ou procédés ne peut enfreindre aucun brevet ; Il appartient à l'utilisateur de vérifier la liberté que la juridiction lui permet d'agir.

DE